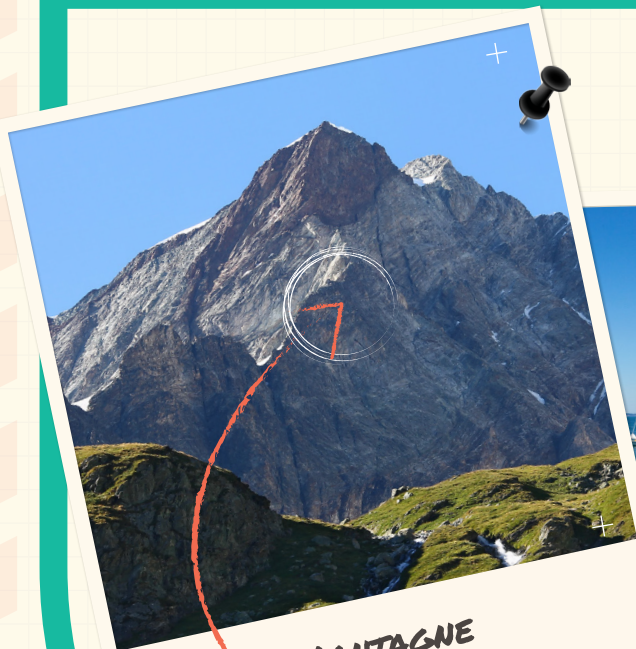


Destination vacances

Inscriptions du 2 février au 17 avril 2026

Dans vos centres sociaux et culturels



MONTAGNE



MER



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS :

Centre social municipal et culturel **J.-B. COROT** : 01 34 53 31 33
Centre social municipal et culturel **DULCIE SEPTEMBER** : 01 34 53 31 20
Centre social municipal et culturel du **PLEIN MIDI** : 01 34 53 31 30
Centre social municipal et culturel du **VILLAGE** : 01 34 53 31 37

Les étapes d'inscription

- Soit un **Quotient Familial CAF** (QF) inférieur ou égal à 1000 € (mille euros) sur l'**année N-1**. Il vous faudra comme pièce justificative une attestation CAF de l'année N-1 faisant état du QF.
- Soit un **Revenu Fiscal de Référence (RFR) inférieur**, en fonction respectivement du nombre de parts fiscales, aux plafonds indiqués ci-dessous :

NOMBRES DE PARTS FISCALES

PLAFONDS DU RFR EN €

1	21 600 €
1.5	27 000 €
2	32 400 €
2.5	37 800 €
3.4	43 200 €
3.5	48 600 €
4	54 000 €
4.5	59 400 €
5	64 800 €

LES DISPONIBILITÉS ET TARIFS

Consultez les disponibilités
sur le site « BSV WEB » :
<https://bsv.ancv.com>



DISPONIBILITÉS

Séjours

- Une semaine (8 jours / 7 nuits) en France métropolitaine

DIFFÉRENTES FORMULES

- ⊗ Mer
- ⊗ Montagne
- ⊗ Campagne
- ⊗ Pension ou location



Transport

- La SNCF met à disposition des billets de train aller/retour portant 85% de réduction.
- Un dossier sera à remplir avec le référent famille et à retourner auprès de l'ANCV dans la limite de cinquante jours avant le début de votre séjour.
- **ATTENTION :** cette offre n'est valable qu'une fois votre réservation confirmée

Modalités d'inscription

- Du lundi 2 février au vendredi 17 avril 2026, pour 10 à 15 familles sur prise de rendez-vous
- Aide pour un départ entre le samedi 4 juillet et le samedi 29 août 2026. Option possible sur les vacances de la Toussaint et de Noël.

Les étapes d'inscription

- **Vérification** des critères d'admissibilité.
- **Sélection** de trois offres de séjour.
- **Prise de rendez-vous** avec le référent famille afin de créer un dossier séjour vacances.
- **Validation** par la Bourse Solidarité Vacances (BSV).
- **Inscription** définitive et règlement en totalité (selon les critères du prestataire ou dans un délai d'un mois après validation de l'inscription par BSV).

Où s'inscrire



Centre social municipal et culturel Jean-Baptiste Corot

Rue Jean-Baptiste Corot / 01 34 53 31 33
cscorot@villedegarges.com

Centre social municipal et culturel du Plein Midi

Avenue du Plein Midi / 01 34 53 31 30
cspleinmidi@villedegarges.com



Centre social municipal et culturel Dulcie September

Place Nelson Mandela / 01 34 53 31 20
csdulcie@villedegarges.com

Centre social municipal et culturel du Village

Chemin de Bonneuil
01 34 53 31 37

